

Etudes de droit tardives

Par **Romain72**, le **08/12/2018 à 21:40**

Bonjours à tous,

Je souhaite avoir vos avis concernant mon projet. J'ai 24 ans et je suis titulaire d'un master 2 de biologie obtenu au cours de l'année précédente. Cependant, la fin de mon master a été extrêmement laborieuse du fait de la perte d'intérêt totale que j'ai ressenti pour la biologie et aujourd'hui j'en suis toujours profondément lassé et je n'envisage absolument pas mon avenir de cette façon.

Ainsi je m'interroge quand à la possibilité de reprendre des études de droit. Je tiens à préciser que depuis adolescent je suis attiré par le métier d'avocat ainsi que par les métiers de la magistrature. Je suis très motivé à l'idée de m'investir dans ce type d'études mais je me pose des questions, particulièrement par rapport à mon âge. Est-ce un frein potentiel ou un inconvénient pour la recherche d'emploi une fois diplômé ?

Je remercie par avance ceux qui prendront le temps de me répondre !
Bonne journée

Par **vongola**, le **08/12/2018 à 22:09**

Bonsoir, je ne pense pas que votre âge soit un frein, la reconversion est quelque chose de plus en plus répandu dans notre société. Je pense même qu'il y'a moyen de mettre en avant vos études. Le droit de l'environnement et tout ce qui s'en rapportent, est en plein développement, et c'est pas près de s'arrêter. Depuis que la société a décidé que toutes les catastrophes naturelles doivent trouver leurs sources dans l'action humaine, ça fait du boulot pour les juristes. J'ai même entendu dire qu'une commune prévoyait de porter plainte contre l'état pour son inaction environnementale, apparemment sur le fondement de la non assistance à personne en dangers. On devient fou. Bientôt on pourra attaquer Coca Cola quand il fera trop chaud, ou Facebook quand il pleuvra en Bretagne.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/12/2018 à 08:38**

Bonjour

Je rejoins vongola, vous êtes encore jeune profitez-en.
Si vraiment vous avez une vocation pour le droit alors foncez !

N'hésitez pas à venir sur le forum si vous avez des questions

Par **Visiteur**, le **09/12/2018** à **14:53**

Bonjour,
Comme dit précédemment, il n'y a pas d'âge.

Je ne trouve pas que 24 ans soit un âge tardif pour commencer quoi que ce soit, encore moins du droit qui nécessite une certaine dose de maturité.

Dans ma promo, il y a un monsieur d'une cinquantaine d'année. Chacun a ses propres raisons pour se lancer dans l'aventure.

Bon courage et réussite.